

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 23 janvier

Sont présents: MM. les échevins Lévy, président, Bumbray, Turner, Ward, Guay et Séguin.

1.—Soumise et lue une requête des commerçants de fruits, légumes, etc., locataires du marché Bonsecours et autres, se plaignant du commerce illégal exercé par les cultivateurs et commerçants non licenciés, venant des campagnes environnant Montréal pour écouler leurs produits et vendre à domicile et dans les rues de la Ville, par petites quantités, les produits en question, consistant en pommes de terre, navets, etc.

MM. Peltier, Simard, Beaulieu et autres se présentent devant la Commission à l'appui de cette requête.

M. l'échevin Séguin propose et il est

Résolu: De prier la Commission de Police de donner instructions aux constables en office de surveiller et arrêter ces cultivateurs et commerçants non licenciés exerçant ce commerce en dehors des marchés publics, et en contravention avec le règlement des marchés, Sec. 14, Art. III.

A ce sujet, la Commission prend en considération la question de nommer un inspecteur spécial qui serait autorisé à surveiller les gares de chemins de fer et les débarcadères des bateaux, et en même temps à percevoir les droits de marché sur ces produits arrivant à la Ville, inspecter les produits en question quant à la qualité et vérifier le poids exact exigé par le règlement des marchés, surveiller le commerce illégal fait dans les rues de la Ville par ces cultivateurs et commerçants non licenciés venant de la campagne.

Sur proposition de M. l'échevin Séguin, il aussi

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit de \$1,000 (cheval et voiture compris) devant être affecté au salaire d'un tel inspecteur spécial.

2.—Soumise et lue une lettre adressée à M. le président, par M. H.-C. Ness, locataire du marché Bonsecours, se plaignant de l'éclairage défectueux causé par la gelée, et il demande à la Commission de remédier à cet état de choses.

Résolu: De répondre à M. Ness qu'il a à se protéger lui-même contre cet inconvénient, la Commission n'ayant rien à faire avec l'éclairage des étaux de ses locataires.

3.—Le surintendant fait rapport que des réparations importantes et très urgentes à une des balances à bestiaux au marché à bestiaux de l'Est ont été commencées d'après les instructions de M. le président, et que, selon l'estimé donné par la compagnie "Canadian Fairbanks", un montant de \$90 à \$100 est requis pour cette fin.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit de \$100 devant être affecté à ces réparations.

4.—La Commission prend en considération la question de nommer un commis en remplacement de feu M. C. Asselin, commis en chef du marché à bestiaux de l'Est, décédé le 18 du courant.

Après délibération, sont ouvertes et lues les demandes suivantes pour la position vacante audit marché à bestiaux de l'Est: MM. J.-Philippe Rioux, Arthur Ouimet, Odilon Blondin, Jos. Vermette, Aimé Ranger et Phydime Drolet.

Sur proposition de M. l'échevin Guay, il est

Résolu: De limiter à vendredi, le 25 du courant, à 3 heures p.m., le délai pour la réception des demandes pour cette position et qu'une sous-commission, composée de MM. les échevins Lévy, président, Bumbray, Ward, Séguin, et du surintendant, soit instituée et convoquée pour lundi prochain, le 28 du courant, à 10.30 heures a.m., à l'effet d'examiner chacun des candidats, avec prière de faire rapport pour la prochaine séance.

Il est unanimement

Résolu: Que M. J. Pelletier, contrôleur et auditeur de la Ville, soit autorisé à payer, jusqu'au 1er février prochain, le salaire de feu M. C. Asselin, commis en chef du marché à bestiaux de l'Est, décédé le 18 du courant.

5.—Après avoir étudié sur les lieux les changements à exécuter dans le haut du marché Bonsecours, la Commission discute la question des améliorations nécessaires à cet endroit.

M. l'échevin Ward propose et il est

Résolu: De démolir l'ancien logement du gardien dudit marché, situé à l'entrée de la salle de la partie Est, de continuer la pose du nouveau plancher jusqu'au mur séparant

MARKET COMMITTEE

Report of meeting held the 23rd January

Present: Ald. Lévy, chairman, Bumbray, Turner, Ward, Guay and Séguin.

1.—Submitted and read a petition from fruit and vegetable dealers, tenants in Bonsecours market, complaining that illegal trading was carried on by farmers and unlicensed traders, coming from the country, around Montreal. They disposed of their products at private residences in the City, in small quantities, said goods being potatoes, turnips, etc.

Messrs. Peltier, Simard, Beaulieu and others appeared before the Committee in support of said petition.

Moved by Ald. Séguin, and

Resolved: That the Police Committee be requested to instruct constables on duty to watch and have all farmers, and unlicensed traders, arrested who ply their trade outside of the public markets, contrary to the by-law concerning markets, Sec. 14, Art. III.

In this connection, the Committee considered it was important that a special inspector should be appointed, and that he be authorized to watch at the railway stations and at the wharves, to collect the market dues on farm produce brought to the City, with authority to inspect the goods in question, and to verify the exact weight required by the by-law concerning markets; said inspector also to watch over illegal trading done in the streets of the City by farmers and unlicensed traders coming from the country.

On motion of Ald. Séguin, it was

Resolved: That a report be made to Council asking for an appropriation of \$1,000 (horsekeep included) for the salary of said special inspector.

2.—Submitted and read a letter sent to the chairman by Mr. H. C. Ness, tenant at Bonsecours market, complaining of bad light caused by frost, and asking the Committee to remedy said state of things.

Resolved: That Mr. Ness be informed, in writing, to protect himself against said nuisance, the Committee having nothing to do with the lighting of stalls of its tenants.

3.—The superintendent reported that important and very urgent repairs had to be made to one of the scales used for cattle at the Eastern cattle market, that said repairs had been commenced from instructions of the chairman, and that, according to estimates made by the Canadian Fairbanks Co., an amount of \$90 to \$100 would be required for the repairs.

Resolved: That a report be made to Council asking that an appropriation of \$100 be voted for said repairs.

4.—The Committee considered the matter of appointing a clerk to replace the late Mr. C. Asselin, chief clerk of the Eastern cattle market, who died the 18th instant.

After deliberation, the following applications for the vacant position at the Eastern cattle market, were opened and read: Messrs. J. Philippe Rioux, Arthur Ouimet, Odilon Blondin, Jos. Vermette, Aimé Ranger and Phydime Drolet.

On motion of Ald. Guay, it was

Resolved: That the delay to file applications for said position be limited to Friday, the 28th instant, at 3 o'clock, and, that a sub-committee composed of Ald. Lévy, chairman, Bumbray, Ward and Séguin, with the superintendent, be appointed, said sub-committee to meet next Monday, the 28th instant, at 10.30 a.m., to examine each of the applicants, and report for next meeting.

It was unanimously

Resolved: That Mr. J. Peltier, City comptroller and auditor, be authorized to pay, up to the 1st of February next, the salary of the late M. C. Asselin, chief clerk of the Eastern cattle market, who died the 18th instant.

5.—After having considered the alterations to be made in the upper part of Bonsecours market, the Committee discussed the question of the necessary improvements to said place.

Ald. Ward moved, and it was

Resolved: That the old lodgings of the guardian of said market, situated at the entrance to the hall of the eastern part, be demolished; to continue the flooring up to the wall